Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 102 (1966)

Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MONTREUX 14 JANVIER 1966 CIIe ANNÉE No 1

Dieu Humanité Patrie

Bulletin bibliographique trouvé dans un magasin

10421

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. resp. : Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUISSE BERNE

Un vœu... après tant d'autres

Notre première image de l'an sera pour l'ours koala d'Australie. Ce petit bonhomme à la mine naïve ne se connaît aucun ennemi parmi les animaux, se nourrit exclusivement de feuilles d'eucalyptus, mais est férocement poursuivi par les hommes. En 1924, deux millions de peaux de kaolas étaient sur le marché, et en une seule année 600 000 exemplaires de cet ours furent tués par sport... Aujourd'hui, la race est en grave danger d'extermination.

Il n'est pas seul, hélas. L'avidité du gain décime les baleines, autrefois innombrables, les phoques, les léopards, les éléphants... Et chez nous aussi la liste s'allonge, moins par crauté que par inconscience.

Puisse chacun de nous avoir au moins une fois, dans l'année qui commence, l'occasion de plaider la cause animale face aux enfants des hommes.

Cliché World Wild life Fund.

Deux assurances
de bonne compagnie

Mutuelle
Vaudoise
Accidents

Vaudoise
Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8, Beau-Séjour

Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Hauterive

ÉCOLE DE SECRÉTARIAT ET DE COMMERCE

Rue du Petit-Chêne 11 — 1003 Lausanne
Téléphone (021) 23 23 97

COURS DE SECRÉTARIAT en 2 et 3 langues
COURS DE COMMERCE
(préparation à l'entrée en 2e année à l'Ecole supérieure de commerce et à l'apprentissage commercial administratif, bancaire, etc.)

Début en avril et septembre.

I. Allaz, Dr. ès sc. économiques, Lic. ès sc. pol.
B. Bieri, Dr en droit.

L'ÉCOLE DE LANGUE FRANÇAISE DE BERNE
met au concours un poste de

maître de mathématiques au degré secondaire

Traitement et caisse de pensions selon dispositions valables pour le corps enseignant officiel du canton de Berne.

Titre désiré : licence, brevet de maître secondaire ou formation équivalente.

Entrée en fonctions : 18 avril 1966.

Les candidats sont priés d'adresser leurs offres de services accompagnées d'un curriculum vitae, de copie des diplômes et d'une liste de références, avant le 31 janvier 1966, à
M. E. Ducret, président du conseil de fondation,
Reichenbachstr. 11, 3004 Berne.

LA MAISON SPÉCIALISÉE
TOUTE L'ANNÉE AU SERVICE DU SPORT

Schaefer S.A. SPORTS LAUSANNE

Cinéma

A vendre, à prix avantageux, un excellent projecteur cinématographique, 16 mm sonore, utilisé quelques heures seulement. Très belle occasion. Vente sous garantie. Tél. (032) 2 84 67.

L'EGYPTE

Voyage accompagné, du 4 au 18 avril,
pour la jeunesse et les enseignants.

Prix spécial: 1245.- tout compris

Renseignements et programme :
VOYAGES POUR L'ART, Valmont 20,
1010 LAUSANNE — Tél. 32 23 27

EDITORIAL

Dans cinq mois à compter dès la parution de ces lignes, le 31e Congrès de la SPR sera ouvert, ou de peu s'en faut ! Au travers des débats relatifs au rapport sur la pénurie, des festivités de deux jours, des rencontres cordiales entre enseignants venus du Mandement, de l'Ajoie, des Montagnes ou du Gros-de-Vaud, une page de l'histoire de notre Romande sera en train de se tourner lentement. Un Comité central se préparera à passer les pouvoirs, un autre à prendre la relève. Une fois de plus ! Et pourtant...

Et pourtant ! Il semble bien qu'il y ait quelque chose de changé au sein de notre grande association. Née au bord du Léman, dans les marches vaudoises proches de Genève, une certaine idée, est, voici quelques années déjà, partie vivre sa grande aventure. Elle va son petit bonhomme de chemin, difficile selon les uns, bien trop lent au gré des autres. Et ce n'est pas la moindre vertu de cette grande idée — l'Ecole romande — que d'avoir conduit notre corps enseignant vers la prise de conscience de son unité profonde. Les signes en sont aussi nombreux que réjouissants : un Comité central élargi, au sein duquel chaque section cantonale se trouve désormais représentée, des commissions de travail permanentes ou occasionnelles, l'étude en commun des problèmes du jour, en un mot un esprit d'étroite collaboration inconnu jusqu'à ce jour.

Il est du reste grand temps qu'éclatent les frontières d'un cantonalisme dépassé. Loin de nous l'idée d'une centralisation absolue, tombeau de ces caractères propres qui font nos originalités respectives : à l'image de nos structures politiques, notre SPR conservera toujours une organisation fédérative. Mais ceci dit, n'oublions pas que les problèmes de notre temps ne sont plus à l'échelle d'une cité ou d'une vallée ; qu'on le veuille ou non, que cela nous plaise ou pas, ils se posent au niveau du pays. Et l'école en a sa large part : harmonisation des structures (organisation générale de l'école, début de la scolarité obligatoire, début de l'année scolaire, choix et édition de manuels trop vite démodés), application de techniques nouvelles (enseignement programmé, film, télévision scolaire, magnétophone, etc...).

Ce qui est vrai pour l'école en tant qu'institution sociale l'est aussi pour les associations professionnelles d'enseignants. Dans notre monde en pleine mutation technique et sociale, il importe qu'elles soient en mesure d'élargir leurs vues trop souvent égocentriques et de coordonner leurs efforts. Elles en deviendront plus fortes, plus représentatives, mieux connues et mieux armées. L'oublierions-nous que la seule menace exercée par la pénurie sur la qualification des maîtres de demain suffirait à nous le rappeler !

Armand Veillon.

P.S. Au nom du Comité central, le soussigné présente aux lecteurs de l'« Educateur » des vœux sincères pour l'an qui vient de s'ouvrir.

Echange de calendriers

Cette année encore, l'Office central de la Coopération scolaire (Paris), nous adresse une centaine de calendriers (douze photographies en couleurs, consacrées aux châteaux de France).

Les collègues désireux d'en recevoir un exemplaire voudront bien s'inscrire auprès du président de la SPR (A. Veillon, rue du Lac 6, **1815 Clarens)** qui le leur fera parvenir, ceci jusqu'à épuisement du stock. Nous rappelons que les bénéficiaires ont l'obligation morale de faire parvenir un calendrier suisse à l'OCCS (édité dans le commerce ou confectionné par la classe), une adresse étant jointe à l'envoi.

A. Vn.

Aux maîtres enregistrant les émissions radioscolaires

Sachant d'une part que de nombreux maîtres enregistrent sur bande magnétique les émissions radioscolaires de notre émetteur romand, d'autre part qu'un tel procédé est interdit par la loi, le Comité central de la SPR est intervenu auprès de M. René Dovaz, de la Société suisse de radiodiffusion, dans le but d'obtenir une autorisation de principe qui mette les maîtres en question à l'abri de poursuites d'ordre judiciaire.

Nous avons le plaisir de communiquer aux intéressés que grâce à l'intervention de M. Dovaz auprès du service juridique de la SSR, **les maîtres sont autorisés à procéder à l'enregistrement d'une émission radioscolaire à la condition expresse que l'enregistrement ne serve qu'à des buts pédagogiques en classe, à l'exclusion de tout autre emploi.**

Cette autorisation n'a du reste qu'un caractère provisoire et peut être révoquée en tout temps.

A. Vn.

Schweizerische Lehrerzeitung

Avec regret, nous apprenons que M. Willi Vogt, un des deux rédacteurs du journal de nos collègues suisses alémaniques, a démissionné des fonctions qu'il assumait depuis 1947. Travailleur infatigable, homme remarquablement cultivé, esprit rapide allant toujours à l'essentiel, M. Vogt avait apporté au journal ses dons et son expérience et il en avait fait un organe vivant et bien renseigné.

Il fut le promoteur et l'animateur des Journées péda-

gogiques internationales de Trogen et c'est à lui qu'est dû leur succès. Dans toutes les relations qu'il a entretenues avec la SPR, nous avons apprécié sa courtoisie et sa parfaite compréhension de nos problèmes.

Nous lui souhaitons une retraite heureuse !

Pour succéder à M. Vogt, le SLV a fait appel à M. P. Binkert, maître de district, à Wettingen, qui aux côtés de M. P.-E. Muller, assurera la rédaction du SLZ. Bienvenue au nouveau rédacteur !

† Charles Junod

Ancien directeur de l'Ecole normale d'institutrices de Delémont

Le 23 décembre 1965, à la chapelle du Crématoire de Bienne, à l'heure même où son ancienne école fêtait Noël, en compagnie de sa foule d'amis, Charles Junod, ancien directeur de l'Ecole normale de Delémont, recevait un juste hommage.

Juste hommage à une carrière pédagogique pleine. En 1921, maître secondaire à Tavannes, Charles Junod prépare une thèse de doctorat qu'il soutient à Berne sur le thème : « L'ancien Evêché de Bâle à l'époque napoléonienne ». En 1921, il est nommé professeur de français à l'Ecole normale de Berne-Hofwil. Treize ans plus tard, et pour 22 ans, soit de 1934 à 1956, il dirige l'Ecole normale d'institutrices de Delémont. Pendant près d'un quart de siècle, il consacre toute son énergie à la formation du corps enseignant féminin du Jura.

« Instruire, enrichir et surtout éduquer, soit former des caractères et des consciences », c'est là l'objectif de l'Ecole normale. Charles Junod sentait la nécessité d'un équilibre de personnalité chez l'enseignant et cherchait par tous les moyens à le faire acquérir à ses élèves.

Ce fut un juste hommage de l'Ecole jurassienne à celui qui a consacré sa carrière à la collectivité. Charles Junod fut l'un des promoteurs du mouvement qui aboutit à la création du « Foyer jurassien », cette institution qui, actuellement, force l'admiration par ses méthodes pédagogiques en constante recherche et toujours en cours d'élaboration nouvelle.

En 1949, il créa à l'Ecole normale de Delémont la section Jardinières d'enfants, qui, actuellement, forme toutes les années impaires 15 à 18 jeunes filles à l'enseignement pré-scolaire. Les classes frœbeliennes et montessoriennes se multiplient dans le Jura. Charles Junod a promu cet enseignement, lui a donné un style, une structure. La faveur dont jouit la section B dans le Jura est une juste mesure de la perspicacité de vue de cet homme entreprenant.

En 1946, il présida à Delémont le congrès de la Société pédagogique romande. Il rédigea une « Histoire des Ecoles jurassiennes », puis une étude sur Pestalozzi qui lui valut l'éloge d'Adolphe Ferrière et de Louis Meylan. Charles Junod a voué sa vie à l'enseignement et à l'enseignement des enseignants. Ce fut un juste hommage que lui rendit l'Ecole jurassienne, par la voix de M. Fritz Widmer, professeur et ancien collègue, à ses obsèques.

Juste hommage à l'intégrité de sa nature. Chrétien, pacifiste, homme de cœur, toujours prêt à servir, à aider, il cherchait avant tout le climat favorable à l'expression des autres. Dans sa famille, dans sa paroisse, en classe, à la tête de son école, à l'internat, en visite de stagiaires, en visite d'anciennes élèves, au jardin d'enfants. Charles Junod fut un directeur aimé.

Il fut aussi le trait d'union entre la pédagogie « d'apprentissage » et celle de « combat ». Son école était ouverte aux « anciennes », ouverte à tous les enseignants en place. A ses yeux, l'Ecole normale n'était pas qu'un moule à fournir une relève annuelle. C'était un dispositif central de la pédagogie jurassienne, au service des pédagogues.

L'Ecole normale de Delémont a pris congé de son ancien directeur. Un homme curieux de tout savoir et désireux d'irradier a disparu. Le Jura pédagogique a eu la chance d'avoir pu se valoriser, au travers d'une forte personnalité.

Que Mme Junod, collaboratrice parfaite et directrice inoubliable, veuille s'assurer de la sympathie émue de tout le Jura pédagogique et accepter le juste hommage qu'elle-même et son mari ont su mériter, de 1934 à 1956.

J.-A. Tschoumy,
directeur de l'Ecole normale
d'institutrices de Delémont.

vaud

DU BULLETINIER...

1. Bureau de l'assemblée générale

Mon communiqué à ce sujet, dans le No 46, était incomplet : outre le président et Mlle Benguerel, notre collègue J.-Cl. Corthésy, vice-président, quitte également le bureau ; donc :

3 membres à remplacer.

2. Comité central

A ce jour, 2 « papables » annoncés :

Mme Paulette Paillard, section d'Orbe ; Maurice Bezençon, section de Vevey.

Le « concours » reste ouvert jusqu'au 18 janvier 1966.

3. Compléments de salaire communaux

Le No 5 de février 1965 contenait une liste impressionnante de communes accordant les dits compléments ; elle sera publiée à nouveau en février pro-

chain... et complétée, car de nouveaux collègues ont eu la satisfaction de voir aboutir leurs demandes.

Je prie donc CHACUN de me communiquer sans retard tout renseignement à ce sujet (obtentions nouvelles et améliorations éventuelles).

D'avance, merci. *P. B.*

Avant le Xe Congrès

Rapport d'activité du Comité central SPV pour l'année 1965

Les rapports des commissions comme aussi les bulletins d'information ont traité un certain nombre de sujets sur lesquels nous ne reviendrons généralement pas, sauf si ce n'est pour leur apporter un complément ou afin qu'ils figurent pour mémoire dans le présent rapport.

Société pédagogique romande

1965 a été une année de préparation au congrès de Montreux. Sous la direction d'A. Veillon, président SPR, un Comité d'organisation a été formé, comité dont les membres font partie de la section SPV de Vevey, la liaison avec le CC vaudois étant assurée par le président SPV.

Par ailleurs, deux de nos membres font partie de la commission du rapport : Paul Nicod, prés. de la section de Lausanne, E. Buxcel, membre du Comité central.

Lors du IXe congrès SPV, un vœu présenté par Marcel Barbey, Lausanne, fut accepté à l'unanimité par l'assemblée générale, à savoir, mise à l'étude :

a) de la création d'un Centre romand de recherches pédagogiques ;

b) de la création d'un Centre romand pour l'édition de livres scolaires.

Comme il s'agit là d'objectifs à réaliser sur le plan romand, des contacts ont été pris avec la SPR, laquelle a bien voulu accepter d'entreprendre cette étude qui rejoint les thèses votées à Bienne et s'inscrit tout naturellement dans les tâches de la CIPER.

Fédération

En dehors des questions d'allocations et de retraite mentionnées d'autre part, le comité de la Fédération a porté son attention sur la méthode d'évaluation des fonctions, plus particulièrement sur l'amplitude.

Les enseignants ne partageant pas le point de vue de la majorité des associations en ce qui concerne l'avancement au mérite, il a paru nécessaire aux comités SVMS et SPV de préciser dans un rapport ad hoc les raisons de leur opposition sur ce point particulier.

La Fédération a admis le bien-fondé de nos arguments et donné son appui à la non-application de ce principe aux membres du corps enseignant. Nous avons tout lieu de l'en remercier.

Espérons que les autorités appelées à se prononcer en dernier ressort en feront autant.

Quant à la structure de la Fédération, un projet est à l'étude qui donne suite à la demande présentée par la SPV et la SVMS d'assurer une représentation au Comité central de la Fédération plus conforme aux effectifs des associations respectives.

Relations avec les maîtres secondaires

Elles ont été très bonnes durant tout l'exercice. Les contacts ont été fréquents, spécialement en ce qui a trait aux points étudiés par la Fédération et déjà cités plus haut. Une entente s'est réalisée et traduite par le rapport commun des enseignants (SVMS - SVMEP - SPV) et des pasteurs représentés par M. Thévenaz.

Ces relations vont s'intensifier dans le sens d'une collaboration plus étroite. En effet, dans le courant de décembre, lors d'une séance commune, les deux comités ont décidé la création d'une « commission de coordination » (le terme idoine reste à trouver) formée d'une délégation de 3 membres de chaque comité, commission qui se réunira régulièrement pour traiter des problèmes communs aux deux sociétés.

Nous nous réjouissons de ce rapprochement qui aura entre autres l'avantage d'affirmer vis-à-vis de l'extérieur la cohésion des enseignants vaudois.

Modification de la loi sur l'enseignement primaire

Les événements qui sont à l'origine de l'assemblée des délégués et de l'assemblée générale extraordinaire sont assez récents pour être encore dans toutes les mémoires.

La force de la SPV, en cette circonstance, a été sa parfaite unanimité.

Rappelons brièvement que nous avons voulu — une fois de plus — manifester notre ferme opposition à toute tentative, quelle qu'elle soit, de dévalorisation de notre profession et réaffirmer notre volonté d'être associé en tant qu'interlocuteur valable à tout projet qui porte sur le statut de l'école, aussi bien sur le plan pédagogique que sur le plan professionnel.

Vous le savez, tout le projet de loi a été retiré. Il sera repris pour une session ultérieure, mais la SPV sera consultée.

Comme nous vous le disions en assemblée extraordinaire, le 16 novembre : Si la question d'une voie de formation pour les vocations tardives se pose, il faut lui accorder tout l'intérêt qu'elle mérite, mais l'étudier dans tous ses détails, en déterminer avec précision les étapes et mentionner surtout le degré de difficultés des épreuves à imposer aux candidats.

Nous devons donc continuer à être vigilants, à proclamer que personne ne trouvera son compte à dévaloriser l'école primaire.

Nos traitements

Si l'exercice en cours ne nous a pas mis au bénéfice de « grandes décisions », il a pourtant apporté un certain nombre d'améliorations à nos traitements :

L'allocation de ménage passe de Fr. 900.— à 1200.—. De plus, elle est assurée à la caisse de retraite, ce qui représente, aux conditions actuelles, une augmentation de pension de Fr. 54.— par mois.

L'allocation pour enfants passe de Fr. 25.— à 35.—, montant porté à Fr. 60.— pour les enfants en apprentissage ou aux études.

Gratification pour 25 années de service : Fr. 1000.— au lieu de Fr. 500.—.

Supplément temporaire (pont AVS) : augmentation de Fr. 1800.— à 2400.—.

Pour les autres améliorations à la C.P. voir le rapport Lador.

Indexation au 1er janvier 1965 : 2 1/2 %.

Indexation au 1er janvier 1966 : 5 1/2 %, ce qui nous amène à un supplément de 19 % par rapport au traitement de base de 1961.

D'autre part, les élèves de l'Ecole normale bénéficient, dès le 1er janvier 1966, d'indemnités pour frais de pension et de transport. Le système des prêts d'honneur est remplacé par celui des bourses.

Ainsi, sur plusieurs points pour lesquels elle luttait depuis longtemps, la SPV a obtenu parfois partiellement, parfois entièrement satisfaction.

En ce qui concerne les traitements proprement dits, les choses continuent à « progresser » lentement, très lentement même. Nos interventions, au cours de l'année, à la sous-commission, à la commission paritaire, au DIP, au Département des finances, au Conseil d'Etat, se sont heurtées finalement au refus de la sous-commission de classification d'examiner notre requête relative à l'étalement avant la mise au point définitive de la méthode de classification.

Cela étant — et le Conseil d'Etat donnant son approbation à cette procédure insolite — il ne faut guère s'attendre à une solution avant une année. C'est la raison pour laquelle la SVMS, la SVMEP et la SPV ont décidé, sans attendre les conclusions et les propositions de la sous-commission, d'établir et de présenter un tableau de classification comparant les fonctions enseignantes entre elles.

Il est bien clair que l'interminable période d'attente à laquelle nous sommes soumis ne satisfait personne, pas plus le CC que la SPV en général. Alors que les autres catégories de fonctionnaires de l'administration cantonale bénéficient de possibilité d'avancement, seul le corps enseignant primaire continue à être exclu, pendant toute cette période d'études, de l'avancement que représenterait pour lui l'amplitude demandée. Pourtant, il ne semble pas qu'il y ait une difficulté majeure à surmonter, notre demande allant tout à fait dans le sens des études en cours relatives à la classification.

La situation de l'école primaire continue à se détériorer, les départs vers d'autres activités ou d'autres ordres d'enseignement affaiblissent de plus en plus la profession, les interventions au Grand Conseil visant à améliorer notre situation restent lettre morte parce que seule la sous-commission de classification peut décider que rien ne sera changé pour l'instant à notre statut financier.

Qui dissipera ce malaise ?

Et dire qu'il n'a fallu que quelques évasions spectaculaires pour que la situation de tout le personnel des établissements de la plaine de l'Orbe soit revue !

On place, dans ce pays, la rééducation avant l'éducation !

Structure de l'école vaudoise

Le CC a porté son effort, d'une part, et conformément à un vœu exprimé l'an dernier à l'assemblée générale, sur l'information, d'autre part sur la préparation à la réalisation pratique.

Les assemblées d'automne ont été en partie réservées au premier point. Il est apparu au CC que l'information au sein des sections paraissait la façon de procéder la plus valable. Elle permet en effet la discussion la plus large, la plus efficace, la plus accessible à chacun. Elle permet aussi, sur bien des points, de donner une réponse immédiate aux questions posées. Elle renseigne le comité sur l'opinion générale de la SPV ou du moins sur la majorité de ses membres. De cette façon, les sections peuvent ensuite, le cas échéant, et en connaissance de cause émettre des observations ou formuler des vœux, sur des points essentiels, à l'intention de l'assemblée générale.

L'information, sur un point ou l'autre de cette structure de l'école vaudoise, continuera en 1966.

Sur le plan pratique, les travaux se sont poursuivis en particulier dans les directions suivantes :

Cycle d'orientation

Le groupe de travail, après des contacts fructueux pris tant dans les différents cantons romands qu'auprès des centres de recherche et d'information en matière d'enseignement, a réuni une documentation, qui sera très utile en temps opportun, sur ce qui se fait en particulier à Neuchâtel, à Genève et dans l'enseignement secondaire vaudois.

Ce groupe déposera prochainement un premier rapport puis, légèrement remanié, reprendra son travail, un certain nombre de tâches restant à accomplir jusqu'au moment où un projet valable soit prêt à s'intégrer dans la future structure.

Commission mixte

Elle s'est penchée avec beaucoup de sollicitude sur la future division générale et a rédigé son rapport final. A une ou deux petites modifications de détail près, ce rapport pourra devenir aussi celui des comités SVMS et SPV.

Pour que puisse s'ébaucher sans trop tarder cette structure, il serait très souhaitable que le DIP fasse sienne une suggestion contenue en page deux du dit rapport : La création, le plus tôt possible, d'un groupe de travail s'occupant à plein temps des questions intéressant la réforme de structure, étant entendu qu'un examen approfondi de ces problèmes dépasse largement les loisirs des enseignants.

Aménagement de la division pratique

Un nouveau pas a été franchi. Une commission, un peu plus restreinte que celle qui a établi le premier rapport, s'est remise au travail. Formée surtout de « praticiens », elle est chargée de mettre sur pied une solution concrète pour les dernières années de scolarité. Elle va présenter prochainement des propositions qui seront une première esquisse de la future division pratique, du moins une base de travail utile au moment où il faudra passer au stade des réalisations.

Quant à la **Commission des 4 premières années,** elle ronge son frein, impatiente qu'elle est de pouvoir se mettre à l'étude des programmes élaborés par la CIPER.

Activités pédagogiques

L'activité pédagogique de notre société se manifeste en particulier lors des cours de perfectionnement de Crêt-Bérard. L'année dernière, le 7e cours de ce nom a réuni 180 participants. Nous nous réjouissons de ce succès dû aux disciplines proposées :

a) l'enseignement de la composition ;

b) le calcul par la méthode des nombres en couleurs.

Nous ne reviendrons pas sur le déroulement de ces journées car l'« Educateur » No 39, du 5 novembre, en a publié des comptes rendus fort complets, mais nous tenons à réitérer nos remerciements très sincères aux monitrices et aux moniteurs qui, malgré un réel surcroît de travail, acceptent de partager avec leurs « grands élèves » le fruit de leur riche expérience. Ces remerciements vont aussi à M. le chef du service de l'enseignement primaire qui subsidie régulièrement nos cours.

Les activités pédagogiques spécifiques aux diverses associations de notre société sont réjouissantes : du cours d'allemand au cours de coupe, en passant par le cours de bricolage ou de ski, la possibilité est ainsi offerte à tous les enseignants de se perfectionner :

qu'ils en usent largement, ils ne peuvent mieux défendre notre cause.

Secrétariat central

Deux des délégations confiées au secrétaire central sont particulièrement absorbantes par le nombre élevé de séances qu'elles exigent et par l'importance des sujets à étudier. Il est souhaitable, par ailleurs, que le secrétaire puisse assumer ces nouveaux mandats, vu le profit qu'en retire la SPV. Ils sont des occasions d'information précieuse, comme aussi des lieux de rencontre où des contacts utiles à notre société sont pris.

Il est donc indispensable de maintenir cette activité de notre secrétaire, mais il est non moins nécessaire, parallèlement, de le décharger d'une partie de ses tâches secondaires : travaux de dactylographie, de multicopie, entre autres. C'est ainsi qu'au cours de 1965 une aide a été donnée à plusieurs reprises à A. Rochat. Le CC est très heureux que cela ait pu se faire dans le cadre du budget voté au début de l'année, donc dans les limites d'une saine administration et ceci en dépit de la hausse constante du coût de la vie et du maintien de la cotisation au même niveau depuis 3 ans.

Conclusion

Avant de mettre un point final à ce rapport, nous tenons à remercier tous ceux qui, à des titres divers, se sont mis au service de notre société au cours de l'année.

Enfin — notre effectif augmentant régulièrement de façon réjouissante — c'est par un souhait que nous aimerions conclure : **Que la SPV gagne aussi constamment en force.** Ce sera facile si chacun accepte de mettre parfois un frein à son esprit volontiers individualiste au profit de la collectivité.

Au nom du Comité central :
R. Schmutz.

Collectivité SPV de la SVRSM

Le dernier exercice s'est terminé favorablement. Voici un résumé des comptes de la collectivité SPV, forte de 1471 membres.

	Recettes	*Dépenses*
Cotisations (chiffre global) . . .	170 467.40	
Participation des assurés aux frais . . .	53 377.—	
Prestations de la caisse chiffre global)		209 563.80
Frais administratifs (de la col. SPV seule) . . .		6 008.30
Excédent de recettes		8 272.30
Sommes égales	223 844.40	223 844.40

Ne sont pas compris dans ces chiffres la participation de la collectivité SPV aux frais généraux de la SVRSM (administration centrale) ni les importantes subventions fédérales, ce qui fait qu'on peut affirmer que le bénéfice d'exercice est nettement supérieur à Fr. 8272.30.

Revision de la LAMA

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la LAMA (loi sur l'assurance maladie et accidents), fixée au 1er janvier 1966 apporte aux assurés des caisses-maladie un certain nombre d'améliorations que nous allons tenter de résumer :

1. Les cotisations des femmes ne peuvent être supérieures à celles des hommes de plus de 10 % (20 % actuellement).

2. La participation des assurés aux frais médicaux et pharmaceutiques est ramenée à 10 % (20 % actuellement).

3. Diverses prestations des caisses sont améliorées, notamment celles pour accouchement.

Ces améliorations représenteront pour la collectivité SPV une augmentation de dépenses et une moins-value aux recettes. Les Chambres fédérales, conscientes de ce fait, ont pratiquement doublé les subventions aux caisses. Mais ces dernières assurent que l'augmentation des dépenses ne sera pas entièrement compensée par la manne fédérale supplémentaire. Il est difficile pour l'instant, de se prononcer avec certitude sur cette appréciation, trop d'éléments échappant à notre analyse. Un seul exemple : les candidats à l'assurance-maladie ne peuvent plus être refusés ; ils seront admis, éventuellement avec des réserves. Que coûtera cette disposition nouvelle ? Il est bien difficile de répondre.

Les cotisations en 1966

Ce qui est certain, par contre, c'est que l'augmentation du tarif médical cantonal vaudois (50 % sur celui de 1951) est, elle, un facteur de renchérissement, donc de déséquilibre pour les comptes de notre collectivité.

Il n'a pas été possible, dans le courant de 1965, de fixer les tarifs de cotisations pour 1966. Le Comité central de la SPV n'en est nullement responsable, ayant pris contact avec la SVRSM en octobre déjà. L'absence de directives fédérales (ordonnances d'application de la LAMA revisée) a ralenti toute la négociation. Les pourparlers seront repris en janvier et nous verrons s'il est nécessaire de demander rétroactivement à nos assurés un rappel de cotisations au 1er janvier 1966.

Franchise

La nouvelle LAMA prévoit l'institution quasi généralisée d'une franchise pour chaque cas de maladie, c'est-à-dire que les premiers Fr. 15.— par exemple ne sont pas pris en charge par la Caisse. Le CC de la SPV, et le soussigné, se sont prononcés contre cette nouveauté. Mais il n'est pas certain que nous obtenions une dispense de l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales).

Hospitalisation

L'année 1965 a vu un progrès considérable dans les conditions de sécurité des assurés de la collectivité SPV. Tous nos membres sont assurés à 100 % en cas d'hospitalisation **en chambre commune** d'un établissement ayant signé la convention vaudoise d'hospitalisation. Ce qui veut dire que la Caisse assume tous les frais dans ce cas. Pour le **séjour privé** (clinique ou chambre privée ou semi-privée) l'assuré touche Fr. 15.— comme minimum de base, plus Fr. 15.— complémentaires, ce qui fait Fr. 30.— par jour environ. Inutile de répéter ici que ce montant est loin de couvrir tous les frais, qui peuvent dépasser Fr. 100.— par jour dans certains cas. Une amélioration de ce montant complémentaire assuré est toujours possible (avant 60 ans) à condition de remplir une formule de modification d'assurance et de payer la surprime correspondante (Fr. 2.— par mois pour Fr. 10.— complémentaire en cat. C ou Fr. 1.50 par mois en cat. D).

Questions d'administration

L'absence de convention en 1965 a causé maintes perturbations dans le fonctionnement administratif de la Caisse. Tous les médecins étant « indépendants », un certain nombre d'assurés en ont conclu que les demandes de feuilles-maladie n'étaient plus nécessaires ; ou alors ils ont détruit ou perdu celles que le secrétaire-

caissier avait établies. Rappelons que la demande de feuilles-maladie doit être faite dans les 3 jours qui suivent la première consultation ou visite, quel que soit le médecin consulté. Les volets 1 et 2 de la feuille jaune doivent accompagner les certificats initial et final du médecin. En l'absence de feuille-maladie, demandée en temps voulu, les notes d'honoraires ne peuvent être prises en considération.

Pour ce qui concerne les « médecins conventionnels », ils reprennent les feuilles-maladie de la Caisse. En effet, la convention liant la SVRSM et le corps médical a été renouvelée depuis le 1er novembre 1965 déjà.

Nous avions espéré que les difficultés administratives résultant de l'installation d'un ordinateur et d'une réorganisation de la société seraient aplanies en 1965. Hélas ! La situation ne s'est pas éclaircie dans l'année écoulée. Le payement des prestations, notamment, a subi de forts retards. Souhaitons que 1966 apporte ordre et stabilité dans notre collectivité. Chacun y trouvera son compte, le soussigné particulièrement...

Classification des assurés

Le Département de l'intérieur, service de la santé publique, a adressé à tous les contribuables vaudois une carte intitulée COMMUNICATION IMPORTANTE CONCERNANT L'ASSURANCE-MALADIE. Nous prions nos collègues de bien vouloir nous renvoyer ces cartes que nous acheminerons au Bureau central SVR SM. Mais nous tenons à informer nos membres que cette communication ne concerne pas les assurés de la SVRSM. En effet, la convention signée avec le corps médical supprime toute classification, le tarif cantonal de 1951 étant majoré de 50 % pour tous les assurés.

A tous nos collègues et à leur famille, nous présentons nos bons vœux de santé pour 1966 et nos cordialités.

Fernand Petit.

Rapport du délégué de la SPV sur l'activité de la Commission locale des émissions radioscolaires de Lausanne Année 1965

M. Marcel Monnier, secrétaire général au Département de l'instruction publique et des cultes, a été désigné comme président de la Commission locale des émissions radioscolaires de Lausanne, et président de la Commission régionale groupant le territoire de la Suisse romande. Déjà nous avons pu apprécier son dynamisme, sa clarté d'esprit et son sens pédagogique. Actuellement, la Commission locale de Lausanne est formée des membres suivants :

Président : M. Marcel Monnier, secrétaire général au Département de l'instruction publique et des cultes.

Vice-président : M. Henri Besson, inspecteur scolaire vaudois.

Membres : MM. Willy Jeanneret, inspecteur scolaire neuchâtelois ; Jacques Burdet, professeur de chant ; Maurice Mayor de Rham, pasteur ; J.-P. Méroz, directeur de la Radio suisse romande ; Géo Blanc, chef du Département dramatique de Radio suisse romande ; Ernest Bignens, instituteur.

Au cours des séances de l'année écoulée, les membres de la Commission locale de Lausanne ont, comme par le passé, établi le programme des émissions destinées à nos classes romandes, choisi les collaborateurs, examiné les manuscrits soumis, adapté le mode de présentation particulier à chaque émission, critiqué les émissions données, et enfin procédé à la distribution d'appareils récepteurs.

Programme

Le point de vue que nous avons toujours défendu dès le début de l'introduction de la radio dans nos classes est celui-ci : elle ne doit en aucune façon et en aucune circonstance pouvoir être accusée de concurrencer directement ou indirectement l'enseignement direct donné par le maître. La radioscolaire n'est — et ne devra jamais être — *qu'un moyen d'enseignement supplétif,* d'un emploi limité, Il y aurait danger, pensons-nous, qu'il en fût autrement.

Aussi le choix des sujets de nos émissions est quelque peu limité. Ce qui importe avant tout, à notre sens, c'est de sortir délibérément du cadre de la leçon ordinaire et d'y introduire des aperçus nouveaux. On ne doit donc avoir recours à ce mode d'enseignement que pour certaines disciplines et dans la mesure où le maître n'est pas en état de les traiter par ses propres moyens.

Les 39 émissions offertes à nos classes romandes se répartissent de la façon suivante :

10 émissions ont été consacrées à la musique, 7 à la littérature et des contes, 6 à l'actualité scientifique, géographique et politique, 6 à des évocations historiques, 5 à des biographies de compositeurs, d'écrivains et d'un peintre, 3 aux sciences et enfin 2 à la géographie.

15 émissions ont été réservées au degré supérieur, 21 aux degrés moyen et supérieur et enfin 3 l'ont été à l'intention du degré inférieur.

Cette année, dans le cadre de la Communauté radiophonique des programmes de langue française, l'émission « Le beau voyage » a été confiée à la Radiodiffusion-Télévision belge. Comme d'habitude, elle a obtenu un grand succès, surtout en Suisse romande. Les lauréats de ce concours, 4 jeunes filles françaises, 7 jeunes filles belges et un garçon et enfin 4 jeunes filles de la Suisse romande (dont deux vaudoises) ont été invités en Belgique. Les participants et leur accompagnatrice ont été enchantés de leur séjour en Belgique (les 13, 14 et 15 juillet 1965), et ont loué l'accueil qui leur a été réservé par les organisateurs belges du « Beau voyage ».

Destination des émissions

Le corps enseignant a fréquemment exprimé le désir que la destination des émissions soit indiquée dans les « Feuillets de documentation ». Il a été fait droit à cette demande. De plus, l'annonce faite au micro avant la diffusion facilite la tâche des maîtres. Ces renseignements n'ont toutefois qu'une valeur indicative ; le maître reste le meilleur juge pour choisir — compte tenu de la présentation du sujet dans les « Feuillets » — des émissions paraissant convenir au développement, à la formation et à l'intérêt des élèves.

Feuillets de documentation « La Radio à l'Ecole »

Le bulletin, « La Radio à l'Ecole », destiné au corps enseignant et aux élèves comme complément précieux des émissions radioscolaires, apporte un élément visuel intéressant, voire indispensable. Il facilite la tâche du maître qui désire utiliser rationnellement les émissions radioscolaires. L'expérience prouve du reste, que celles-ci ne sont écoutées avec un réel profit que si l'instituteur prépare soigneusement ses élèves à

l'écoute. N'est-ce pas une raison de plus pour affirmer que le rôle du maître n'est pas diminué par l'enseignement radiodiffusé ?

En 1964, dans le dernier numéro des « Feuillets », nous avons demandé à ceux qui les reçoivent gratuitement de répondre à la question suivante :

« La formule actuelle des Feuillets de documentation « La Radio à l'Ecole » imprimés au recto seulement, vous semble-t-elle préférable à la présentation des documents sous la forme d'une brochure » ?

Le résultat de notre enquête est déterminant : personne n'est favorable à la modification suggérée ! C'est donc pour la formule des « Feuillets » imprimés d'un seul côté qui répond au désir du corps enseignant. Elle sera maintenue tant que le nombre de nos abonnés le permettra.

La Suisse alémanique, qui vend sa brochure plus cher, a proportionnellement un plus grand nombre d'abonnés. Néanmoins, nous remercions les maîtres qui veulent bien encourager leurs élèves à s'abonner aux « Feuillets ». La Société suisse de radiodiffusion et de télévision fait de gros sacrifices pour les éditer : sa récompense sera dans l'augmentation de la diffusion dans les classes de ce document utile, voire nécessaire à la bonne préparation à l'écoute de nos émissions.

Rapports d'écoute

Lors de l'envoi des « Feuillets » sont jointes des « fiches-critiques » destinées à recueillir systématiquement des critiques et des suggestions sur les émissions reçues. Ces rapports nous sont indispenables ; c'est le seul moyen dont la commission dispose pour connaître la valeur d'une émission. Hélas ! nous recevons un nombre insuffisant de ces rapports. Faut-il en conclure que nos émissions sont excellentes ?

Permettez-nous une remarque ! Que toutes les classes qui ont reçu un appareil de « l'Action suisse pour la radio aux aveugles et invalides nécessiteux, ainsi qu'aux écoles défavorisées » nous adressent des rapports d'écoute !

Création d'une émission radioscolaire régulière d'actualité

La Commission régionale se demande s'il ne conviendrait pas d'introduire une émission d'actualité d'une demi-heure divisée en 4 chapitres permettant d'aborder des sujets d'actualité à la portée des enfants. Un essai pourrait être tenté à titre expérimental.

Passage des émissions radioscolaires du 1er au 2e programme

La radiodiffusion sonore romande a étudié la possibilité de transmettre sur sa seconde chaîne les émissions radioscolaires diffusées actuellement sur le premier programme. Cette étude a été faite avec l'idée que cette formule plus souple permettrait d'augmenter l'audience des émissions radioscolaires. Dans les circonstances présentes le réseau des ondes ultra-courtes (OUC) n'est pas suffisamment étendu pour permettre d'envisager cette solution. L'étude d'un plan de diffusion des émissions sur F.M. est abandonnée pour l'instant. Elle sera reprise dès que les conditions techniques permettront d'assurer des émissions sur F.M. à tout l'auditoire de la Radioscolaire.

Enregistrement des émissions dans les classes à titre documentaire

Le problème de l'enregistrement des émissions dans les classes à titre documentaire a été également étudié; des démarches ont été faites auprès de la Suisa-Mechanlizenz. Voici quelques passages extraits de la réponse du directeur de la Suisa à ce sujet :

« Nous sommes tout à fait d'accord avec vous que l'enregistrement des émissions radioscolaires est en faveur de l'instruction des enfants de nos écoles. La Suisa et la Mechanlizenz se sont depuis toujours efforcés de favoriser l'instruction, libérant les écoles autant que possible des redevances de droit d'auteur... Nous avons pris la décision suivante : Toutes les écoles qui ont obtenu de l'administration des PTT une concession pour la réception des émissions radioscolaires sont en droit d'enregistrer ces émissions en vue de l'instruction des classes qui n'ont pas pu suivre l'émission elle-même. *Toute autre utilisation de ces enregistrements est exclue.* Jusqu'à nouvel avis, ces droits sont accordés gratuitement... »

Par conséquent, il est possible — sur la base de cette lettre — d'envisager l'enregistrement des émissions radioscolaires organisées par la Radio Suisse romande. Cette autorisation couvre :

1. Les droits mécaniques de reproduction.
2. Les enregistrements musicaux (orchestre et solistes).
3. Les droits des auteurs musicaux.

Nous ne pouvons que féliciter M. René Dovaz, ancien directeur de Radio-Genève, d'avoir réussi à obtenir ce résultat. Désormais, les maîtres auront la possibilité de créer une riche documentation qu'ils pourront incorporer facilement à leur programme selon les nécessités de l'horaire.

Appareils récepteurs

C'est en 1956 déjà que des fonds ont été mis à disposition de la radioscolaire pour l'achat d'appareils de radio par « La Fondation suisse pour la radio aux aveugles et invalides nécessiteux, ainsi qu'aux écoles défavorisées ». Cette action a été possible grâce à la récolte annuelle des annuaires téléphoniques périmés.

M. Besson a été désigné en qualité de responsable de la région II (Suisse romande). Il tient à jour un fichier pour la Suisse romande et procède à un contrôle régulier de la présence des postes et leur état de conservation et d'emploi auprès des bénéficiaires. Que M. Besson soit remercié pour son activité dévouée et efficace en faveur du rayonnement de la radioscolaire.

Au cours de cette année, un certain nombre de postes ont été remis à plusieurs classes de la Suisse romande dans les limites des possibilités sur le plan fédéral. Depuis cette année et à la suite d'une décision de la Commission centrale de la radioscolaire, la finance de Fr. 50.—, sollicitée jusqu'à maintenant aux communes romandes bénéficiaires d'un poste de radio, a été supprimée.

Gratitude

Nous disons merci à la direction générale de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision qui assure financièrement l'organisation générale de nos émissions.

Nous disons merci aux studios de Lausanne et de Genève qui supportent tous les frais des auditions.

Nous félicitons tous les membres du corps enseignant

qui contribuent à former de futurs auditeurs capables de retirer le maximum d'avantages des émissions et qui se donnent la peine de nous adresser leurs rapports d'écoute.

La commission locale attend du corps enseignant des suggestions, des critiques.

Chavannes-Renens, le 20 décembre 1965.

Ernest Bignens, membre de la Commission locale de Lausanne des émissions radioscolaires.

Erratum

Dans l'« Educateur » du 17 décembre 1965, une erreur typographique a changé le titre du film sportif recommandé pour les camps de ski. Il ne s'agit pas des « Promenades de bonheur », mais des **« Professeurs de bonheur ».**

Ce film français se commande au Secrétariat antialcoolique suisse, avenue de Cour 9, 1000 Lausanne 13. (Gratuit pour les écoles vaudoises).

Ed. C.

Cours de dessin

Se présentant de manière quelque peu différente des précédents, intitulé L'ÉVOLUTION DU DESSIN D'ENFANT, le cours de cet hiver comportera des projections, des discussions et aussi des exercices pratiques.

Moniteur : Georges Mousson, maître de dessin à l'Ecole normale.

Local : salle de géographie, Ecole normale de Lausanne, 3e étage-centre.

Dates : les mercredis 16 et 23 février et 2 mars 1966.
Heures : 14 h. 30 et 17 heures.

Matériel : apporter de quoi prendre des notes et faire des croquis.

Finance : 6 fr. Cette somme sera encaissée à la première séance.

Inscriptions : jusqu'au 1er février auprès du soussigné, par carte PTT.

SSMD, section vaudoise :
G.-E. Hausammann, secrétaire
Pertems 5, 1260 NYON

13-23 janvier : **LES QUATRE SAISONS,** exposition de dessins SSMD, Musée de l'Evêché, 2, place de la Cathédrale, Lausanne.

SSMD Société suisse des maîtres de dessin Section vaudoise

Aux maîtresses et aux maîtres
des écoles primaires, secondaires, professionnelles
et privées de Lausanne et environs

Chers collègues,

Nous avons le plaisir de vous informer que cette année encore nous pourrons présenter à Lausanne l'exposition de la SSMD « L'Expression artistique dans les écoles suisses ». Le thème 1965 en est :

Les Quatre Saisons.

D'un caractère moins particulier que celle de l'an passé (L'Enfant et l'Œuvre d'art), nous sommes certains qu'elle saura plaire à tous ceux qu'attire l'intense pouvoir expressif des dessins d'enfants. On y trouve en effet des feuillets provenant de toutes les classes et la charmante naïveté des petits de l'école enfantine s'oppose aux évocations plus réfléchies et plus savantes des aînés.

Vos élèves aussi verront avec intérêt ce que font leurs camarades d'autres cantons, de la Suisse alémanique en particulier, puisque cette exposition a été composée par nos collègues de Saint-Gall. Pour que ces visites collectives soient plus fructueuses, nous proposons aux maîtres qui les envisagent de commenter pour eux l'exposition, *jeudi 13 janvier à 16 h. 45* et nous espérons que cette rencontre pourra être l'occasion d'intéressants échanges d'idées. Nous vous conseillons d'amener vos classes dès les premiers jours de manière à éviter certaines bousculades qui se sont produites sur la fin de l'exposition de l'an passé.

L'exposition sera ouverte au Musée de l'Evêché (Vieux-Lausanne), 2, place de la Cathédrale du jeudi 13 janvier au dimanche 23 janvier, en semaine (sauf lundi matin) de 9 h. 30 à 12 h. et de 14 h. 30 à 18 h. ainsi que jeudi 20 janvier de 20 h. à 22 heures.

Un catalogue illustré gratuit est disponible à l'exposition.

En nous réjouissant de votre intérêt pour notre manifestation, nous vous présentons l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Vevey, janvier 1966.

Jean Cornaz,
président de la section vaudoise.

genève

Centre d'information UIG

A l'orée de 1966, l'équipe du centre vous présente à toutes et tous, collègues et amis d'ici et d'ailleurs, nos meilleurs vœux.

Dernière publication de 1965 : il s'agit d'une série de

45 FICHES INDIVIDUELLES DE LECTURE

dues à Mlle N. Weyl et au groupe de travail de l'école enfantine. Ces fiches, dont les difficultés sont graduées, suivent le programme de 1re primaire. Elles peuvent aussi être utiles aux élèves des classes de développement et spéciales. Mots, phrases et croquis combinés.

De format A5, ces 45 fiches sont vendues 5 francs la série.

Commandes à passer par CCP 12.15.155 avec mention au coupon : F-L.

Activité 1965 : elle s'est traduite par les faits suivants :

Travaux vendus pour 19 551 francs, soit 2000 francs environ de plus qu'en 1964. Le boni net pour l'exercice écoulé s'élève à 844 francs.

Cela représente un volume de 93 000 feuilles A4 publiées en 1965, sous forme de travaux bien accueillis, comme d'habitude.

Nous avons sur le chantier pour 1966 plusieurs ouvrages dont l'annonce sera faite en temps voulu. Ce qui signifie que notre centre accroît son activité et qu'il répond, par conséquent, à un besoin réel de documents élaborés, directement utilisables par maîtres et élèves.

« Echo de Vernier »

Cette société littéraire et musicale, dont les acteurs sont pour la plupart institutrices et instituteurs, a préparé, pour fêter le 45e anniversaire de sa fondation, un spectacle de choix, à savoir :

LA SERVANTE D'ÉVOLÈNE

légende valaisanne en 4 actes de René Morax, musique de Gustave Doret.

Cette œuvre populaire romande a été mise en scène par René Habib. La direction musicale est confiée à Charles Held et les décors ont été brossés par notre ami et collègue Jean-Charles Cornioley.

Les 9 représentations prévues seront données à la SALLE COMMUNALE DE VERNIER :

les **samedis** 29 janvier, 5, 12 et 19 février, à 20 h. 30 précises,

les **mercredis** 2, 9 et 16 février, à 20 h. 30 précises,
les **dimanches** 6 et 13 février à 15 heures.

Location au Grand Passage. Prix des places : Fr. 8.—, 5.— et 3.—.

Le Centre de Vernier recommande chaudement ce spectacle de qualité à tous les membres de notre corps enseignant. L'« Echo de Vernier », dont bien des acteurs appartiennent à l'Union des instituteurs genevois, a en effet, une réputation méritée, même au-delà de nos frontières !

E. F.

neuchâtel

Adhésions

Nous signalons avec plaisir quatre admissions dans la VPOD ; celles de Mlle Marianne Jeanrichard, institutrice, M. Pierre André, instituteur, tous deux à Peseux et de MM. Jean-Jacques Bolle, instituteur à Boudry, et Maurice Robert, maître de travaux manuels, à La Chaux-de-Fonds.

Bienvenue cordiale également à Mlle Marianne Jeanrichard, institutrice à Peseux, qui vient d'entrer dans la SPN et à Mlles Sylvie Bourquin et Jacqueline Schmitter, également à Peseux, qui ont adhéré à la SPN-VPOD.

W. G.

« Agressivité et progrès »

Dimanche 16 janvier à 14 h. 15, Hôtel Beaurivage, à Neuchâtel.

Causerie - Cercle d'étude, par M. A. Rohrbach, directeur de l'Institution Jean, à Paris et Genève.

Avec la collaboration de Mme Colette Rohrbach, pédagogue.

L'activité du Groupement neuchâtelois en 1965

Lorsque tout marche bien, il est grand temps d'entreprendre autre chose

(F. Deligny)

Cette citation, tirée de « Graine de Grapule », semble avoir présidé à notre activité au cours de cette année. Notre effort s'est porté, en effet, vers plusieurs innovations importantes qui, d'emblée, ont connu un vif succès, ce qui va nous permettre de les maintenir à l'avenir. Nous n'en citerons que quelques-unes :

— Organisation d'un deuxième stage de base annuel.
— Création d'une bibliothèque et d'un service de prêt.
— Lancement d'un service de vente de livres à nos membres.
— Reprise de l'atelier d'expression libre.
— Ouverture d'un centre CEMEA à Neuchâtel.

L'effectif de nos membres va croissant et approche de 200 ! La faveur rencontrée par notre mouvement un peu partout fait écho à la confiance et à l'estime dont il jouit auprès des milieux officiels.

Les stages de base

Le stage de formation de moniteurs de colonies de vacances a eu lieu du 7 au 15 avril 1965, soit pendant les vacances de Pâques, comme d'habitude, au château de Vaumarcus. Minutieusement préparé pendant quatre mois, il fut une réussite totale, grâce d'une part à l'équipe d'encadrement et d'autre part à l'adhésion immédiate des 52 participants.

Forts de l'appui de M. Jean-Michel Zaugg, directeur des études pédagogiques et de M. Laurent Pauli, directeur de l'Ecole normale, nous avons pu lancer un deuxième stage, réservé uniquement aux Normaliens neuchâtelois. Il se déroula du 27 mars au 3 avril 1965, également au château de Vaumarcus et accueillit 52 stagiaires. Il fut dirigé par M. Jean-Pierre Regamey, de Genève.

L'équipe

Le chemin parcouru depuis trois ans est éloquent. Alors qu'à cette époque, le Groupement neuchâtelois ne disposait pratiquement pas d'instructeurs et devait faire appel aux autres groupements cantonaux pour diriger et animer ses propres activités, il est capable aujourd'hui d'assumer l'encadrement complet d'un stage de base d'une dizaine de jours et d'en assurer la réussite.

Forte d'une dizaine d'instructeurs, l'équipe s'enrichit régulièrement de quelques unités chaque année, assurant ainsi à la fois le rajeunissement des cadres et la continuité du mouvement.

La formation, longue et minutieuse, de ces instructeurs, requiert plusieurs années et exige de nombreux stages qui doivent, la plupart du temps, être effectués à l'étranger.

Le perfectionnement des instructeurs

La presque totalité des membres de l'équipe a participé aux divers regroupements organisés par la commission technique de l'Association suisse des CEMEA. Ces regroupements ont été consacrés essentiellement à la technologie (bois, ficelles et cordes), à la préparation des équipes de stage et à l'observation de la nature.

Pour la première fois depuis son existence, le Groupement neuchâtelois a eu l'honneur et le plaisir d'organiser un regroupement d'instructeurs suisses. Ayant pour thème l'observation de la nature, il fut dirigé par M. Emile Coineau, de Montpellier, directeur

des stages « Nature » en France et responsable national de cette activité.

Une de nos instructrices a participé au stage de perfectionnement « Marionnettes », à Paris, dont le directeur, M. Jac Faure, nous est connu par sa présentation de spectacles de marionnettes aux enfants du degré inférieur des écoles primaires de la ville de Neuchâtel.

Deux instructeurs ont participé aux travaux du Congrès des instructeurs CEMEA qui s'est déroulé en Avignon du 6 au 11 septembre 1965. Ils nous ont également représenté à l'Assemblée générale de la Fédération internationale des CEMEA.

Tous trois ont bénéficié de subventions du Département de l'instruction publique, à qui nous adressons un vif sentiment de reconnaissance.

Enfin, en Avignon, organisées et encadrées par les CEMEA français en juillet 1965 et au Festival d'Art dramatique dirigé par Jean Vilar.

INSTITUTEURS(-TRICES) PROFESSEURS DEMANDÉS

MONTRÉAL CANADA

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN DES ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL s'intéresse au recrutement d'instituteurs, institutrices et professeurs pour la prochaine rentrée scolaire de SEPTEMBRE 1966.

Les candidats, qui auront à enseigner le français à des élèves de langue anglaise, doivent remplir les conditions suivants:

1) Posséder une connaissance pratique de l'anglais
2) Etre âgé de 25 à 40 ans
3) Avoir une formation pédagogique
4) Avoir au moins 3 ans d'expérience dans l'enseignement

Des traitements annuels des diplômés de l'université sont basés sur une échelle dont le minimum est de $4900 et le maximum de $10,000.

Des délégués du "Protestant School Board" de Montréal se rendront en Europe en février 1966 pour interviewer les candidats.

Ceux et celles qui désireraient de plus amples renseignements au sujet des traitements et des conditions d'engagement afin de soumettre leur candidature sont priés d'écrire immédiatement:
PAR AVION au:

Surintendant du Service du Personnel,
Protestant School Board of Greater
Montreal, 6000 avenue Fielding,
Montréal 29, Québec, CANADA.

Les activités du groupement

Les activités internes du groupement ont quelque peu souffert du développement accordé aux autres secteurs. Si les week-ends suivants ont pu être organisés, et ont remporté leur succès habituel, d'autres ont dû être supprimés. Le service militaire et l'occupation du château par un institut en sont les responsables. Aussi les reporterons-nous à l'an prochain. Il s'agit des week-ends réservés au tissage, à la photographie et au papier mâché. Par contre ceux de chants, rondes, danses, jeux et plein air et activités pour Noël ont eu lieu.

L'animateur du Centre de loisirs de la ville de Neuchâtel, la commissaire cantonale des éclaireuses et l'Union cadette ont eu recours à nos services pour la formation de leurs cadres. Malgré toute notre bonne volonté, il ne nous est pas toujours possible de répondre favorablement à de telles demandes.

Les colonies de vacances

Grâce à l'initiative et à l'activité inlassable de Mme J. Bauermeister, directrice de l'Office social neuchâtelois (OSN), toutes les colonies de vacances du canton sont désormais représentées au sein d'une commission cantonale unique. Au cours de la séance annuelle de cette Commission des colonies de vacances, les membres ont eu l'occasion de relever la qualité de la formation dispensée dans nos stages de base et ont émis le vœu que la totalité de leurs cadres puisse y participer. C'est ainsi que la plupart des organisateurs subventionnent la finance de participation à raison de 50 pour cent (Croix-Rouge, Echanges Mer-Montagne, Cabourg, par exemple) ou même intégralement, comme c'est le cas pour les colonies de la ville de Neuchâtel, à Bellevue/Bevaix ou par le Mouvement de la jeunesse Suisse romande.

Le Département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel accorde aux membres du corps enseignant qui en font la demande les mêmes indemnités que pour les cours normaux de la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire (SSTMRS).

Le service de placement

Au cours de cette année, un fichier a pu être établi sur l'ensemble des colonies de vacances du canton, grâce à la collaboration des organisateurs qui ont bien voulu remplir un questionnaire détaillé que nous leur avons remis.

Les responsables qui font appel à notre service de placement pour trouver leurs cadres augmentent chaque année. Il a été heureusement possible de trouver le personnel demandé dans de nombreux cas. Comme ce service semble répondre à un besoin accru, nous envisageons sa transformation afin de le rendre plus efficace.

Enfin, dès l'an prochain, nous rationaliserons la propagande en faveur du recrutement de moniteurs, ceci en accord avec l'Office social neuchâtelois et le Secrétariat de la Croix-Rouge et le jumellerons avec

celle relative aux stages de formation. Un projet d'affiche a déjà été crée et sera diffusé dans les écoles supérieures du canton au début de 1966.

La presse

Le nouveau préposé à la recherche et à l'information pédagogiques nous a aimablement invité à présenter les CEMEA dans le numéro 3 d'avril 1965 du « Bulletin officiel » du Département de l'instruction publique.

L'«Educateur», par l'intermédiaire de M. Willy Guyot, accueille régulièrement les circulaires et les nouvelles concernant l'activité du groupement. Deux articles, consacrés aux stages de base, y ont également paru.

Nos instructeurs collaborent régulièrement aux cahiers CEMEA en élaborant de nombreuses fiches (cerfs-volants, bateaux, masques, mosaïques, mobiles, reliefs géographiques, impression avec carte, jeux...).

Le service de vente

Avec l'aide des Editions du Scarabée, qui publient les ouvrages des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active, et plus spécialement de Mme Daumas, nous avons pu lancer un service de vente des ouvrages recommandés par les CEMEA.

D'emblée, il a pris un essor réjouissant et nous a permis de répondre aux nombreuses demandes des participants à nos stages ou à nos diverses activités.

Annexé à notre secrétariat, ce nouveau service a nécessité l'ouverture d'un compte de chèque spécial (20-8032) et est dirigé par M. Jean-Laurent Billaud, Carrels 17, **Peseux.**

La bibliothèque et le service de prêt

Parallèlement à la mise en place du service de vente, nous avons constitué une petite bibliothèque groupant tous les ouvrages de la collection « La colonie de vacances », tous les disques de danses collectives, 10 recueils de chants, la plupart des « Cahiers de Vers », l'« Education nouvelle » et plusieurs ouvrages pédagogiques ou psychologiques d'intérêt général.

Ces livres sont à la disposition des instructeurs et membres du groupement neuchâtelois, qui peuvent les emprunter à notre responsable du matériel, M. Daniel Liechti, étudiant, **Dombresson.**

Pendant les stages et les week-ends, ces ouvrages sont présentés dans le cadre de petites expositions spécialisées et commentées.

L'atelier d'expression libre

Les initiateurs et animateurs de l'atelier d'expression libre, créé il y a trois ans à Neuchâtel, nous ont offert de reprendre leur activité pour cause de départ du canton.

Deux instructeurs, intéressés par cette expérience, se sont engagés à la poursuivre et ont repris les locaux et le matériel aimablement mis à leur disposition par Mme et M. Claude Jeanneret-Assal.

Le centre CEMEA

Projet caressé depuis longtemps, ce centre a pu voir le jour grâce à l'ouverture de l'atelier d'expression libre dont il utilise les locaux. Ouvert en permanence aux instructeurs du groupement, ce centre leur permet de préparer les activités qu'ils dirigeront, d'expérimenter de nouvelles techniques et de poursuivre des recherches personnelles à l'aide du matériel qui est mis à leur disposition.

Notre documentation pédagogique (bibliothèque, disques, pick-up...) y est déposé et peut être consultée librement.

Plusieurs activités réservées aux membres vont s'y dérouler prochainement :

— Travaux manuels d'aménagement.
— Confection de masques.
— Techniques d'impression.
— Tissage.

Ces locaux nous permettent de poursuivre notre travail, le château de Vaumarcus étant occupé, pour une période de six mois, par un institut vaudois de sourds-muets, dont on transforme la maison.

La réalisation de notre centre s'est heurtée à de graves difficultés financières (frais de location, chauffage, nettoyage et aménagement des locaux, achats de matériel...). Par bonheur elles ont pu être surmontées grâce à l'aide que nous a apportée une fois de plus le Département de l'instruction publique et à la collaboration de tous les membres de l'équipe qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leur peine pour la réalisation de ce projet.

Remerciements

Nous voudrions exprimer notre gratitude à tous ceux qui nous aident dans l'accomplissement de notre travail.

L'appui des autorités, et plus particulièrement de M. Gaston Clottu, chef du Département de l'instruction publique, et de M. Roger Hügli, chef du Service de l'enseignement primaire, nous est extrêmement précieux.

Grâce à l'initiative et au dynamisme de M. Jean-Michel Zaugg, nouveau directeur de l'Ecole normale, les Normaliens neuchâtelois bénéficient à nouveau, après une interruption de deux ans, d'un stage de base CEMEA dans le cadre de leurs études.

L'intérêt que portent au travail des Centres d'entraînement les inspecteurs et directeurs d'écoles — nous nommerons plus spécialement M. A. Ischer, inspecteur du Ier arrondissement et M. Numa Evard, directeur des écoles primaires de la ville de Neuchâtel, nous est un réel encouragement.

Nos remerciements vont aussi à Mme J. Bauermeister, directrice de l'Office social neuchâtelois, qui travaille avec un enthousiasme remarquable au développement des colonies de vacances dans le canton et à Mlle Burgat, secrétaire de la Croix-Rouge, section de Neuchâtel, qui s'efforce de faciliter au maximum notre tâche.

Au terme de ce rapport, reflet des multiples aspects de notre activité dans le canton, nous voudrions adresser une pensée à nos camarades qui effectuent, tout au long de l'année, à côté de leurs obligations professionnelles, un travail souvent ardu et ingrat. Que cette poignée de jeunes, qui n'hésite pas à consacrer ses loisirs, voire ses week-ends ou ses vacances aux CEMEA, veuille trouver ici l'expression de notre plus vive reconnaissance.

L'amitié, a écrit Saint-Exupéry, c'est regarder ensemble dans une même direction... A cette définition de notre équipe, nous ajouterons cette réflexion de F. Deligny, dans « Graine de Crapule » :

« Lorsqu'on te parlera de ton dévouement, j'espère que tu seras bien étonné.

Ou alors, change de métier. »

Neuchâtel, décembre 1965.

Denis Guenot.

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND
des
Unions chrétiennes
de Jeunes gens
et des Sociétés
de la Croix-Bleue
recommande
ses restaurants à

Toujours bon jamais cher
dans les restaurants du DSR
DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

LAUSANNE
Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4
LE LOCLE Restaurant Bon Accueil, rue Calame 13
Restaurant Tour Mireval, Côtes 22a
GENÈVE
Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurants de l'Ancre, r. de Lausanne 34
MONTREUX Restaurant « Le Griffon »
Avenue des Planches 22
NEUCHATEL
Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17
COLOMBIER Restaurant DSR, rue de la Gare 1
MORGES Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23
MARTIGNY
Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1
SIERRE Restaurant DSR, place de la Gare
RENENS Restaurant DSR, place de la Gare 7

Winterthur ACCIDENTS

partout à votre service

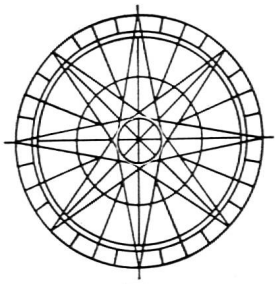

APPRENTISSAGE DE

menuisier
ébéniste
charpentier

dans le canton de Vaud

L'attention des jeunes gens qui désirent apprendre l'un de ces métiers est attirée sur le fait que la fréquentation d'un **cours de préapprentissage** est obligatoire.

Ce cours de préapprentissage, qui a lieu dans une école professionnelle à Lausanne, **est gratuit.** Il dure quatre semaines et compte dans le temps d'apprentissage.

Les formules d'inscription, ainsi que tous renseignements, peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la **Fédération vaudoise des entrepreneurs, avenue Jomini 8, 1004 Lausanne, tél. (021) 25 28 21.**

Société vaudoise et romande de Secours mutuels
COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1400 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Elle assure : les frais médicaux et pharmaceutiques ; une indemnité spéciale pour séjour en clinique ; une indemnité journalière différée payable pendant 720 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT, RUE GOTTETTAZ 16, 1012 LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

Congo

Pour compléter son équipe de 24 professeurs suisses enseignant à Léopoldville et à Matadi, le Gymnase Pestalozzi (Entraide protestante suisse) cherche plusieurs **professeurs** (maîtres secondaires ou licenciés) **en lettres et en sciences.**

Appartement meublé à disposition, salaire selon les normes UNESCO, voyage payé, assurances prévues, contrat de 2 à 4 ans ; entrée en fonctions : 1er septembre 1966.

S'adresser à l'Entraide protestante suisse (EPER), 32, rue des Parcs, 2000 Neuchâtel, tél. (038) 5 22 42.

Pédagogie des mythes

II. LE VERBE

Les premières leçons de grammaire de l'enseignement primaire sont consacrées au verbe, dont l'étude figure aussi au début du programme secondaire. C'est pourquoi nous en parlons aujourd'hui ; nous renvoyons à un premier article, paru dans le numéro 23 de l'« Educateur », pour la méthode et l'esprit dans lequel nous considérons ces sujets d'étude [1].

La cigogne

La notion d'action est communément liée au verbe : le rôle de celui-ci serait d'exprimer celle-là ; certains manuels ajoutent que le verbe se définit aussi par l'expression de l'état.

Cette définition à caractère « alternatif » n'est pas satisfaisante : n'importe quel enfant est conscient de l'UNITÉ de l'espèce verbale, de loin la plus facile à reconnaître. Il aurait fallu chercher ce qui, au-delà de l'expression de l'action et de l'état, est commun à tous les verbes, de façon si sensible que cela n'échappe à personne.

Par comparaison et étude des différences [2], nous allons voir que non seulement cette définition est insatisfaisante, mais qu'elle est un mythe. Selon la règle, une définition doit convenir au seul défini et à tout le défini. Examinons d'abord le premier point :

Quand je dis: l'**activité** des fourmis, l'**action** du médicament, le **transport** des blessés, l'**opération** du malade, son **sommeil**, son **état**, sa **mort**, j'exprime l'action ou l'état ; je le fais aussi en disant : les fourmis sont **actives**, elles **agissent**, on **transporte** les blessés, le malade est **opéré**, il **dort**, il **existe**, il **meurt**, il est **mort**.

Dans toutes ces expressions, qu'elles soient verbes, adjectifs ou noms, l'action ou l'état apparaît ; on ne peut donc pas affirmer que l'action et l'état soient caractéristiques du verbe : *la définition ne convient pas qu'au seul défini.*

Considérons maintenant deux exemples :

Le chirurgien est absent.
Ce personnage est inexistant !

Si **est**, dans « Dieu est » ou « Mon frère est ici », signifie vraiment **être**, ce n'est pas le cas dans les deux exemples précédents, où le verbe n'a pratiquement plus aucune valeur sémantique, autrement dit, plus de signification ; il faut se torturer l'esprit pour « sentir » encore, dans de telles expressions, que le chirurgien **existe** comme absent ou que ce personnage **existe comme inexistant**. En fait, ces verbes n'ont d'autre valeur que *d'actualiser* la proposition, c'est-à-dire, en particulier, d'introduire le temps et la modalité. Cela suffit pour que chacun reconnaisse en eux de véritables formes verbales, quoique ces verbes n'expriment ni l'action, ni l'état. Il en est de même pour aller ou venir dans « Vous allez rester » ou « Vous venez d'arriver », et pour bien d'autres verbes encore.

Dans ces expressions, nous avons à l'état pur les caractéristiques du verbe, ou, en tout cas, l'exemple de verbes sans action et sans état ; cette seconde étape de notre analyse critique montre que *la définition ne convient pas à tout le défini.* Elle ne répond ni à l'une ni à l'autre des exigences d'une définition. Pourquoi ces erreurs ?

En fait, la notion d'action ou d'état, telle qu'elle est utilisée dans ces tentatives de définir le verbe, n'appartient pas au domaine de la grammaire des espèces, mais au niveau du sens des mots, au domaine sémantique. Des linguistes l'ont suffisamment démontré ; pour éviter de nous attarder dans cette phase critique, nous renvoyons [3] le lecteur à leurs études, et nous éliminons la définition traditionnelle du verbe : on doit au moins s'abstenir de parler de la cigogne à un enfant de six ans, même quand on ne sait pas encore comment lui expliquer la génétique.

Le verbe

Il faut dépasser ce stade négatif. C'est chose faite chez les linguistes, qui sont parvenus à une définition de l'espèce verbale englobant toutes ses manifestations [4].

Pour nous, laissant de côté la notion « d'actualisant », trop difficile pour de jeunes élèves, contentons-nous d'obtenir avec eux des observations méthodiques, des déductions fondées qui, sans nous donner peut-être la définition brève et idéale qu'on ferait apprendre par cœur, seront du moins assimilées et serviront de base à la suite du travail.

Comparons deux propositions :

L'opération du malade a eu lieu à six heures.

Le malade a été opéré à six heures.

Quoiqu'elles procèdent différemment, ces deux phrases ont la même signification : elles expriment l'idée d'opération, celle de malade et une date ; nous enregistrons en outre, plus ou moins consciemment, trois autres renseignements importants : l'événement est **passé** ; il a été mené jusqu'à sa *fin* ; il nous est présenté comme *indubitable.* (Nous laissons de côté d'autres éléments moins intimement liés à notre sujet.)

Isolant maintenant les mots qui portent l'idée d'opération et celle de malade, examinons avec les élèves ce que ces mots apportent dans chaque phrase : a) L'opération du malade... b) Le malade a été opéré...

Par **a** et par **b**, nous obtenons le contenu sémantique que voulait le narrateur, l'action et son bénéficiaire sont exprimés, le sens est complet. Mais ce n'est qu'en **b** qu'apparaissent l'idée que l'opération est *passée*, l'idée que cet événement a été *mené jusqu'au terme de son déroulement*, l'affirmation que ce fait est *réel*, alors que ces notions sont tout à fait absentes en **a**, où un nom remplace le verbe.

---

[1] Principales sources : Vendryès : « Le Langage ». Meillet : « Linguistique historique et linguistique générale ». Galichet : « Essai de grammaire psychologique », PUF, 2e édition ; « Méthodologie grammaticale », PUF, 2e édition. Lecture conseillée à ceux qui ont peu de temps : G. Galichet : « Physiologie de la langue française, Collection « Que sais-je ? », 1964.

[2] Galichet : « Méthodologie grammaticale », p. 233.

[3] Voir note 1.

[4] Voir note 1, en particulier « Essai de grammaire psychologique », p. 132 et ss.

(Ces trois notions, absentes en **a**, mais présentes en **b**, sont le **temps**, l'**aspect** et la **modalité**, catégories du verbe qui sont présentées plus en détail vers la fin de cet article.)

Réintroduisons le verbe en **a :** l'opération du malade **a eu lieu**, et toutes ces notions nous sont rendues. Le verbe se définit donc par elles. (D'où le terme de verbe « actualisant » son sujet.)

Il peut arriver qu'un élève s'imagine que ces catégories de temps, d'aspect, de modalité surtout, nous soient données par le sens de « avoir lieu », autrement dit, en termes techniques, que nous devons ces informations plus à la valeur sémantique (sens) du verbe qu'à sa valeur verbale (espèce), autrement dit encore, que c'est parce qu'il y a l'expression « avoir lieu » que nous avons l'impression que c'est vrai et que c'est fait.

Cette objection est intéressante, car elle permet de poursuivre la démonstration : nous allons modifier la phrase, en conservant la même locution verbale, donc le même sens, et ne changer que ce qui est typiquement verbal à nos yeux : les catégories.

Situons d'abord l'exemple primitif sur un schéma ; par **N** représentons la situation du **n**arrateur, par **P** le moment auquel la phrase renvoie notre **p**ensée, par un rectangle l'opération, et le temps par la flèche traditionnelle.

A) L'opération du malade a eu lieu à six heures.

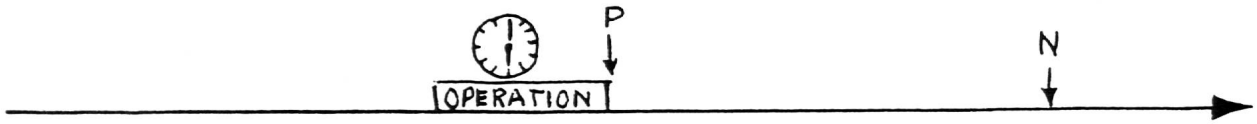

Temps : L'opération est passée et il est plus de six heures. Aspect : l'opération est achevée. Mode : le fait est sûr.

Modifions le temps :

B) L'opération du malade aura lieu à six heures.

Temps : l'opération est future et il est moins de six heures.
Aspect : l'opération est annoncée sans préjuger de son achèvement.
Mode : le fait est présenté comme sûr.

Remarquons déjà que malgré le verbe « avoir lieu », le fait ne s'est pas produit et que notre position de narrateur ou d'auditeur s'est déplacée fondamentalement par rapport à l'heure indiquée.

Opérons une dernière modification, comme si nous rapportions un renseignement mal entendu :

C) L'opération aurait eu lieu à six heures.

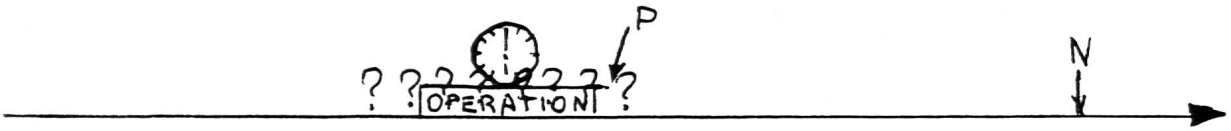

Temps : l'opération est passée et il est plus de six heures, comme dans l'exemple primitif.

Aspect : l'opération serait achevée (idem).

Mode : le fait n'est pas sûr. Ce dernier point est important : la valeur sémantique du verbe « avoir lieu », qui affirme le fait accompli, cède le pas à la valeur verbale de temps et de modalité, puisque même pour un verbe si expressif du fait, la réalité de ce fait est mise en doute par la modalité de la forme verbale [5].

Les propriétés du verbe

Cette brève étude nous amène tout naturellement à préciser les quatre propriétés à partir desquelles se constitue toute définition du verbe : le temps, l'aspect, la modalité, et la voix (quatrième propriété dont nous n'avons pas encore fait usage et que nous présenterons dans les deux articles suivants, consacrés au sujet et au complément).

Sans entrer dans les détails, que l'on aura tout loisir d'étudier dans les ouvrages spécialisés cités en note, examinons comment rendre nos élèves sensibles à ces différentes catégories :

D'abord étudier des textes : comparer plusieurs formes du même verbe en essayant de les situer sur la ligne du temps comme nous l'avons fait plus haut ; examiner par exemple sans idées préconçues « j'apprendrai » et « quand j'aurai appris » pour découvrir ce que ces formes ont en commun (le temps : futur ; la modalité : sûre), et la différence qui les sépare (l'aspect : le premier annonce « l'apprentissage » sans préjuger de son achèvement, l'autre nous reporte par la pensée au moment où cette « étude » sera achevée).

Un excellent texte d'étude, pour révéler aux élèves l'importance de l'aspect, c'est le début du « Secret de Maître Cornille » ; tous les événements rapportés sont du **même temps**, le passé, mais il y **différence d'aspect**, qui explique pourquoi l'auteur recourt tantôt au passé simple, tantôt à l'imparfait ; il y a durée, continuité, situation stable sans qu'on pense à son début ou à sa fin, à propos des moulins à vent ; il y a surgissement d'événements bientôt suivis d'autres, à propos des minoteries. Pour rendre sensibles ces valeurs verbales,

[5] « Essai... », p. 100, ou « Physiologie... », p. 67.

on pourra donner aux élèves des extraits du texte, imprimés en deux couleurs ou en caractères très différents.

Auparavant il se faisait (dans notre pays) un grand commerce de meunerie, et, dix lieues à la ronde, les gens des mas nous apportaient leur blé à moudre... Tout autour du village les collines étaient couvertes de moulins à vent. De droite et de gauche on ne voyait que des ailes qui viraient au mistral par-dessus les pins, des ribambelles de petits ânes chargés de sacs, montant et dévalant le long des chemins... Le dimanche nous allions aux moulins, par bandes. Là-haut, mes meuniers payaient le muscat. Les meunières étaient belles comme des reines, avec leurs fichus de dentelles et leurs croix d'or. Moi j'apportais mon fifre, et jusqu'à la noire nuit on dansait des farandoles. Ces moulins-là, voyez-vous, faisaient la joie et la richesse du pays.

Malheureusement des Français de Paris eurent l'idée d'établir une minoterie à vapeur, sur la route de Tarascon. Tout beau, tout nouveau ! Les gens prirent l'habitude d'envoyer leur blé aux minotiers... On ne vit plus venir les petits ânes... Les belles meunières vendirent leurs croix d'or...

Le mistral avait beau souffler, les ailes restaient immobiles.

Puis, un beau jour la commune fit jeter toutes ces masures à bas, et l'on sema à leur place de la vigne et des oliviers.

Pourtant, au milieu de la débâcle, un moulin avait tenu bon et continuait de virer courageusement sur la butte, à la barbe des minotiers. C'était le moulin de maître Cornille...

Enfin, on pourra résumer et fixer par quelques représentations imagées la somme des observations faites sur les textes ; par exemple, en recourant à l'image du télescope pour figurer la catégorie du **temps**, qui situe les événements dans le présent, le passé et le futur, ou à un satellite muni d'une caméra pour représenter le phénomène des temps dits transposés [6] (ou figures), grâce auxquels nous nous transportons mentalement dans le passé ou l'avenir.

[6] « Essai... », p. 92, ou « Physiologie... », p. 65.

A) ILLUSTRATION DU TEMPS

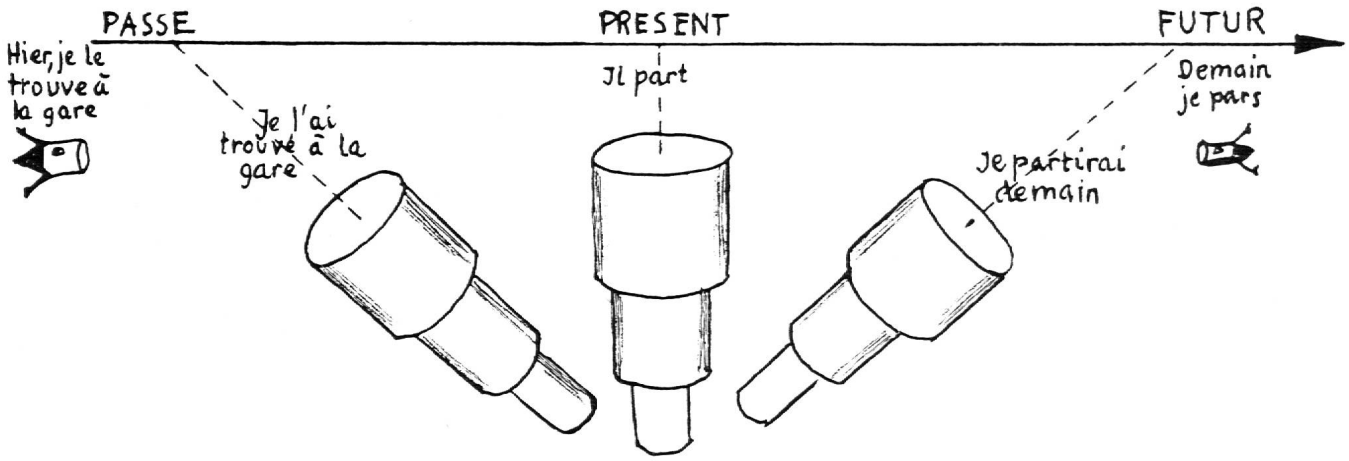

Par l'image du microscope ou de la loupe, nous pouvons rendre sensible la catégorie d'**aspect**, enseignée si peu systématiquement, et pourtant importante en français, nécessaire à connaître si l'on veut employer correctement les temps du passé, par exemple. Il s'agit de la possibilité d'exprimer si l'événement passé, présent ou futur dont il est question est à imaginer comme débutant, en train de se dérouler, ou achevé.

B) ILLUSTRATION DE L'ASPECT

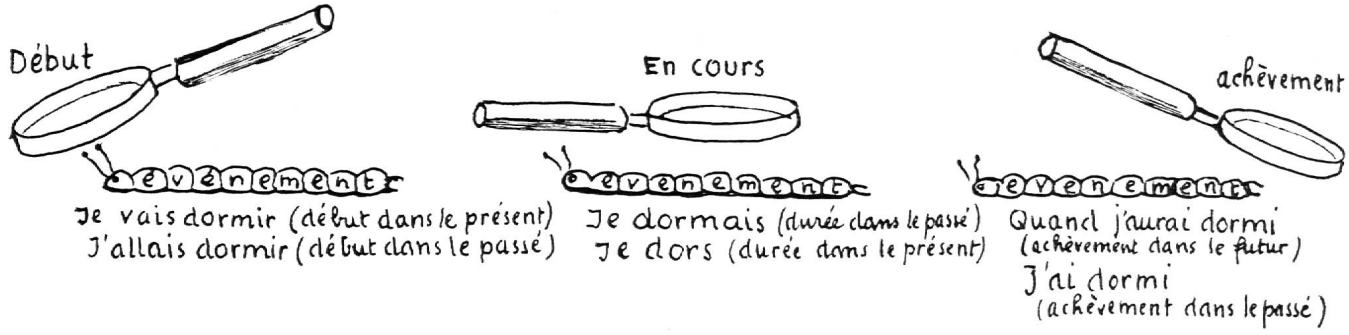

C) ILLUSTRATION DU TEMPS ET DE L'ASPECT (ici, l'achèvement aux trois temps)

Comme ces deux notions sont toujours combinées dans la même forme verbale, nous serons amenés à les introduire sur le même dessin.

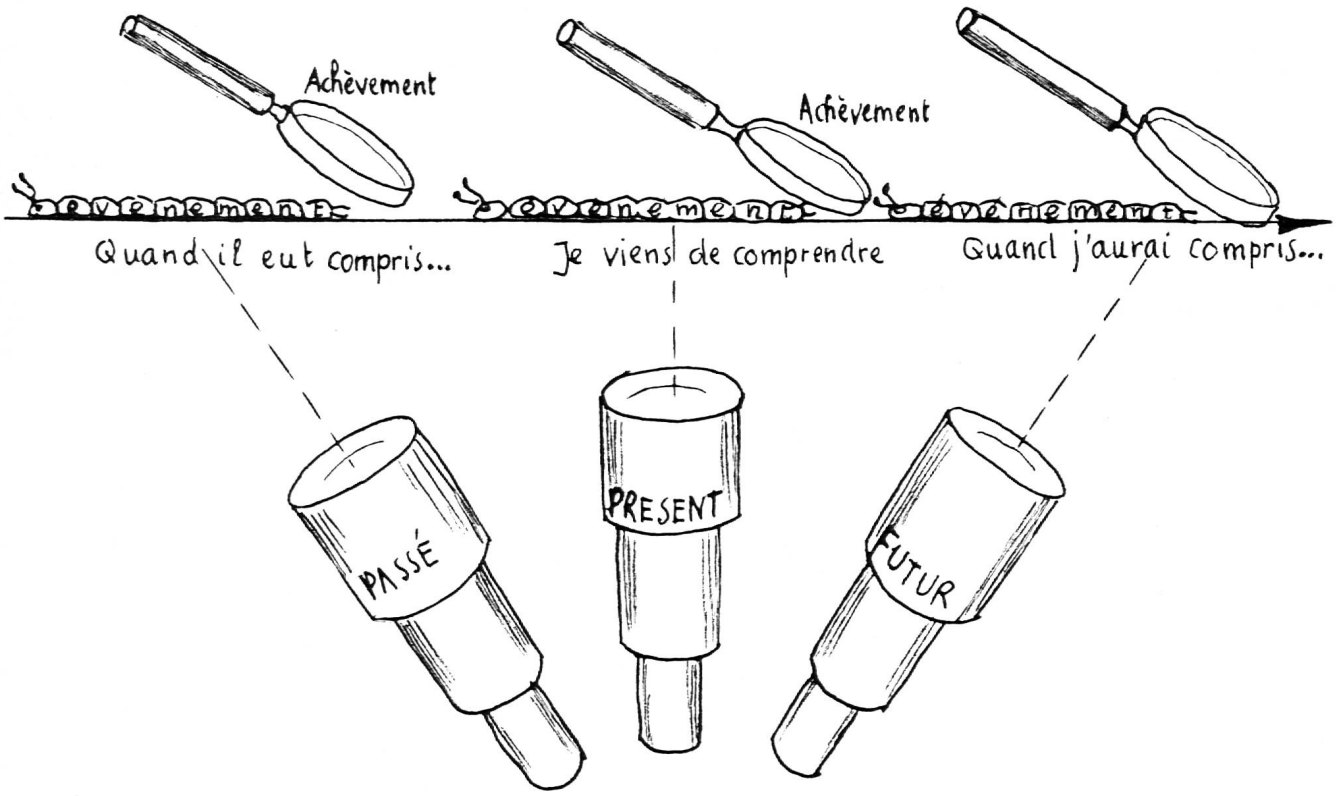

Il est temps de conclure :

a) Action et état ne sont pas liés à la notion de verbe, puisqu'on les trouve aussi bien dans des noms et puisqu'on trouve des verbes qui ne les expriment pas.

b) Le verbe peut être caractérisé d'une manière simple en faisant remarquer aux élèves qu'il présente des éléments de la réalité en les situant dans le temps et en montrant si le narrateur les trouve certains ou pas.

C'est peut-être moins facile à formuler que les pseudo-définitions de nos manuels, mais ce sont des bases fécondes à partir desquelles nous pourrons renouveler et mieux fonder des études ultérieures, celle de l'adjectif ou celle du sujet, par exemple. Dans le prochain article nous parlerons du sujet ; pour l'adjectif, suggérons à ceux que ces réflexions intéressent d'examiner les exemples suivants : une opération **éventuelle**, une opération **imminente**, une opération **achevée** ou **en cours.**

Certains penseront peut-être que tout cela est trop difficile : la pratique a montré le contraire. Il s'agit évidemment d'adapter cette présentation à chaque âge ; peut-être devra-t-on se contenter parfois de faire sentir la valeur verbale, sans pouvoir exiger une définition. Les nombreux collègues qui, depuis longtemps, ont dépassé dans leur enseignement les limites étroites des manuels officiels, auront sans doute remarqué que nous, les adultes, mal conditionnés par l'enseignement reçu, nous avons de la peine là où les enfants font des découvertes relativement aisées. Les réactions de ces collègues, leurs expériences à ce sujet seraient fort utiles à connaître.

Souvenons-nous-en : il est apparemment plus facile de parler de la cigogne que d'adapter des explications correctes à l'âge de l'enfant ; mais quels problèmes nous nous préparons ! Il est finalement plus avantageux de donner à l'enfant des explications justes, même si elles sont momentanément incomplètes.

J.-P. Golay.

divers

NOCTURNE

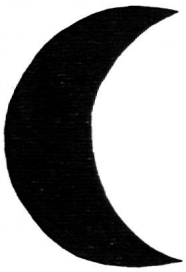

La masse noire de la ville,
A l'heure où s'éteignent les bruits,
Sur le ciel sombre se profile
Comme un navire dans la nuit.

Dans le fond d'une rue meurent
Les pas d'un passant attardé
Qui se hâte vers sa demeure :
Onze heures viennent de sonner.

Quelque part, sur la place calme,
On chuchote des mots discrets.

Le jet d'eau arrondit sa palme
Qui retombe avec un bruit frais.

Aux maisons de la haute ville
Brille encore d'un rectangle d'or...
— Cette soirée est si tranquille —
Il s'est éteint, quelqu'un s'endort.

A. Atzenwiler.

Voix du monde

AU JAPON : COURS TÉLÉVISÉS POUR LES ENFANTS RETARDÉS

Une série de cours télévisés pour enfants mentalement retardés qui ont dépassé l'âge des études primaires, sont diffusés depuis le mois d'avril au Japon.

Ce programme répond à des besoins croissants dans ce domaine de l'éducation. Selon une enquête effectuée par le Ministère japonais de l'éducation, le pays comptait, en 1963, 788 400 enfants mentalement retardés, âgés de 6 à 15 ans. Les statistiques montraient que 7,24 % seulement de ces enfants suivaient des cours spéciaux, bien que 92 % fussent considérés comme susceptibles de bénéficier d'un tel enseignement. La scolarité augmente cependant et, au cours des dix prochaines années, un millier de classes spéciales seront créées.

Des cours expérimentaux télévisés avaient été diffusés au Japon dès la fin de 1962, grâce au concours d'un groupe d'éducateurs, de médecins et de psychologues. Les résultats obtenus dans une centaine de classes réparties entre diverses villes ont été analysés avant que soient lancées, cette année, les émissions régulières.

Un programme auxiliaire destiné aux parents est diffusé par la radio chaque dimanche depuis un an. Parmi d'autres programmes relevant de l'enseignement spécial, citons notamment les émissions hebdomadaires « Nouvelles pour les aveugles » et « L'école télévisée des sourds ».

(Informations Unesco)

Exercice de style *Degré sup.*

Style direct et style indirect

Mets au style indirect :

Mon voisin m'a déclaré : « Je vends maintenant ma maison. Je vendrai ce champ l'an prochain. J'ai déjà vendu un coin de bois l'année passée. »

Mets au style direct :

Ton frère m'a écrit qu'il était parti la semaine dernière pour Genève, qu'il partirait prochainement pour la France, qu'il attendait seulement son passeport.

Ecris ces phrases *deux fois* en les complétant une fois au style direct et une fois au style indirect :

A la lecture de cet article, j'ai fait immédiatement des offres de service ; on m'a répondu ....

J'avais bien envie de cette bicyclette, mais ma mère m'a dit ....

Le mécanicien, après avoir examiné cette machine en panne, a déclaré ...

Malgré cette petite chicane, Pierre, en partant, a serré la main de son camarade et lui a dit ....

Le travail que Charles a présenté n'était pas parfait, mais le maître lui a dit ....

J'aurais dû écouter le sage conseil de mon ami ; maintenant que je suis dans l'embarras, il va certainement me répondre ....

Ce voyageur fouilla ses poches pour trouver son billet, puis, après de vaines recherches, s'écria ....

Mets au style indirect les phrases au style direct et vice versa :

Extraits d'Anatole France :

Un jour, notre voisine me disait : « Je ferai venir pour toi de Chine des poissons bleus avec une ligne pour les pêcher. »

Un jour dans le petit salon, laissant sa broderie, ma mère me souleva dans ses bras et, me montrant une des fleurs du papier, elle me dit qu'elle me donnait cette rose.

Ma marraine, agitant ses boucles, dit que j'étais blond, mais que je deviendrais brun.

La vieille Mélanie me dit alors ceci : « Ton père et ta mère sont partis par diligence pour Le Havre et ils y passeront huit jours. » Cette nouvelle m'abîma de désespoir. Mélanie essaya de me consoler : « Une semaine me dit-elle, est vite passée ; ta mère te rapportera un joli petit bateau que tu feras naviguer sur le bassin du Luxembourg. »

Angleterre — Suppression progressive de l'examen d'admission à l'école secondaire

S'inclinant devant les critiques des parents, des enseignants et des médecins, le « London County Council », ainsi que les autorités scolaires d'autres comtés, ont décidé d'abandonner l'examen d'orientation scolaire créé en 1944 pour tous les enfants de 10 ½ ans à 11 ½ ans (appréciation du quotient intellectuel, tests d'arithmétique et composition anglaise) qui décidait si l'écolier était autorisé à poursuivre des études préuniversitaires. Ce système sera remplacé par celui du « profil » de l'enfant, établi au cours des années primaires, dont l'examen révélera la catégorie à laquelle appartient l'enfant et décidera de l'orientation à lui donner. (BIE)

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE INFANTILE EN CAS DE MALADIE

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

La Caisse assure dès la naissance à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire.

Elle assure également facultativement les adolescents de l'âge post-scolaire jusqu'à l'âge de 20 ans au maximum et qui n'exercent pas d'activité professionnelle rémunérée.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de cette institution, la plus avantageuse de toutes les caisses-maladie du canton.

Siège : rue Caroline 11, Lausanne

SIEMENS

Appareil d'alimentation universel

La maison Siemens vous offre sa grande expérience dans la fabrication d'appareils d'alimentation universels modernes, avec transformateurs réglables et redresseurs au sélénium. Ils conviennent particulièrement bien à l'enseignement pratique en physique et en chimie.
Notre type normalisé est approuvé par l'ASE et recommandé par la Commission d'appareils de l'Association suisse du corps enseignant pour les écoles primaires, secondaires et supérieures.
Des appareils en exécution transportable, mobile ou fixe sont livrable immédiatement du stock.
Sur demande, nous vous établirons volontiers une offre accompagnée d'une liste de références et de prospectus.
Nos spécialistes restent toujours à votre disposition.

S. A. DES PRODUITS
ELECTROTECHNIQUES SIEMENS
Lausanne, chemin de Mornex 1
Tél. 021 22 06 75

53

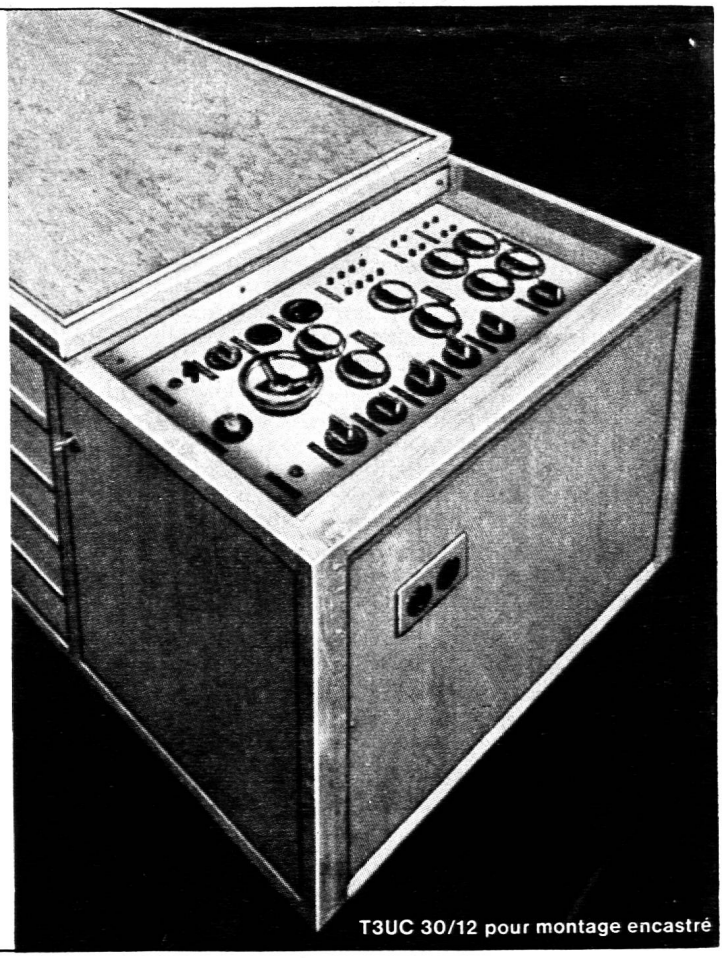

T3UC 30/12 pour montage encastré

6 Bibliothèque Nationale Suisse 3000 BERNE

J. A. Montreux 1

S. A. de l'Imprimerie Corbaz, Montreux